Page: 1/11 Année : 2024

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.



RAPPORT DE VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE

Mission

Référence Réglementaire VÉRIFICATION GÉNÉRALE PÉRIODIQUE D'UN APPAREILS DE LEVAGE AUTRES QUE LES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES ACCOMPAGNES ARTICLE 32 DE L'ARRETE DU 9 SEPTEMBRE 1953.

Équipement

hp vevo. Accessoires de levage - Palonniers (2)

ÉTABLISSEMENT

IBM company 23 Saint-George , YU6 YU1 California – USA

Identification constructeur	IBM & HP
Marque	CE
Туре	Préalable à la remise en service pour autre motif
N° de série	YU987456456v
Lieu de vérification	Departement IT
Date(s) de(s) vérification(s)	19/07/2024

Vérificateur(s) agréé	Achraf LAHCEN
Accompagnés de	EL hassane EL BAKKALI
Date d'émission du rapport	02/07/2024
Le présent rapport comporte	

Vous avez fait appel à nos services et nous vous en remercions. Pour tout complément d'information, votre interlocuteur GTHCONSULT est à votre disposition.

Inspecteur Agréé	Administration GTHCONSULT

N.B.: Seul le rapport original version papier cacheté est signé par l'inspecteur technique et la direction de GTHCONSULT fait foi. Ce contrôle se fait dans le cadre du contrôle réglementaire des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charges accompagnes

Page : **2/11** Année : **2024**



SOMMAIRE GENERAL

1.	TEXTES DE REFERENCE	3
2. a b	DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LA VERIFICATION Dispositions générales	3
3.	CONDITIONS DE VERIFICATION	3
4.	CONTENU DE LA VERIFICATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE	3
5.	LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE	4
6.	DOCUMENT MATERIALISANT LA VERIFICATION	4
7.	AVIS FORMULES PAR L'INSPECTEUR	4
A. F	RENSEIGNEMENTS GENERAUXErreur ! Signet non de	éfini.
В. С	DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIEErreur ! Signet non de	éfini.
C. E	EXAMEN ET ESSAIS DE L'APPAREILErreur ! Signet non de	éfini.
D. L	LISTE RECAPITULATIF DES OBSERVATIONSErreur ! Signet non de	éfini.
	conclusionErreur! Signet non de	

GTH-MAQ-LEV-VGP 2/11

Page : **3/11** Année : **2024**



1. TEXTES DE REFERENCE

La vérification se fera selon le référentiel suivant :

- Arrêté Viziriel du 9 septembre 1953 déterminant les règles particulières de sécurité relatives aux appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge modifié par l'Arrêté du 28 septembre 1955— Article 32,
- Arrêté du 3 Novembre 1953 fixant les conditions de vérification des appareils de levage autres que les ascenseurs et monte-charge,
- Arrêté du ministre de l'emploi et de la formation professionnelle n° 93-08 du 6 Journada I 1429 (12 mai 2008) fixant les mesures d'application générales et particulières relatives aux principes énoncés par les articles de 281 à 291 du code du travail,
- Arrêté du ministre de travail et de l'insertion professionnelle n° 1281-18 du 26 Journada II 1439 (15 Mars 2018) déterminant les appareils ou les machines et les catégories d'appareils ou de machines pour lesquels l'employeur procède ou fait procéder à des vérifications générales périodiques et fixant la périodicité des vérifications, leur nature et leur contenu.

2. DISPOSITIONS A PRENDRE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT POUR LA VERIFICATION

a. Dispositions générales

Le chef d'établissement doit assurer :

- L'identification des équipements,
- La disponibilité de l'équipement, qui doit être effective pendant toute la durée de sa vérification,
- La présence du personnel pour accompagner le vérificateur pendant toute la durée de l'intervention pour la direction des manœuvres, les démontages ou les réglages éventuellement nécessaires à la vérification,
- La communication des prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

Et, pour la vérification des appareils ou accessoires de levage :

- La présence du personnel nécessaire à la conduite des appareils, désigné et dûment autorisé par le chef d'établissement,
- La mise à disposition de moyens d'accès appropriés ainsi que d'une zone sécurisée, adaptée à

Evaluation was created with Spire.Doc for Python. La fourniture des charges d'essais y compris les surcharges nécessaires aux épreuves dont il doit être

 La fourniture des charges d'essais y compris les surcharges nécessaires aux épreuves dont il doit être capable de justifier les valeurs ainsi que les moyens nécessaires à leur manutention, qui doivent être appropriés et en bon état.

Les manœuvres pouvant être réalisées par le vérificateur sont limitées à des essais d'organes particuliers ne nécessitant pas de respecter les conditions de l'article 35 de l'Arrêté du 9 Septembre 1953

En l'absence de conducteur ou de moyens d'accès, la vérification des appareils de levage est limitée à l'examen de l'état de conservation des organes et mécanismes accessibles de plain-pied, équipement à l'arrêt. Les limites de la vérification induites par ces conditions sont précisées dans le rapport.

b. Informations ou documents à mettre à disposition par le chef d'établissement

- Information sur la nature des modifications apportées,
- · Notice d'instructions du constructeur,
- Consignes particulières d'utilisation établies par le chef d'établissement.
- Rapport de vérifications avant mise ou remise en service et périodique précédentes

En l'absence de certains renseignements, les estimations faites pour permettre la réalisation de la mission sont mentionnées dans le rapport et il appartient au chef d'établissement d'en vérifier la validité.

3. CONDITIONS DE VERIFICATION

Les vérifications sont effectuées dans la (ou les) configuration(s) présentée(s) le jour de la vérification. Les examens et essais effectués sont ceux réalisables le jour de la vérification :

- Sans démontage autres que ceux mentionnés par les arrêtés précités,
- Sans intervention nécessitant de la part du vérificateur, la modification des circuits de commande ou de puissance, le déréglage des protections ou des dispositifs de protection,
- En utilisant les accès permanents ou spécialement aménagés appropriés et en bon état. Selon leur nature, les vérifications comportent tout ou partie des examens ou essais ci-dessous.

4. CONTENU DE LA VERIFICATION AVANT MISE OU REMISE EN SERVICE

Vérification avant mise en service

Essai de déclenchement des dispositifs de sécurité.

GTH-MAQ-LEV-VGP 3/11

Page : **4/11** Année : **2024**



- Examen de montage et d'installation,
- Épreuves statiques et dynamiques,
- Essais de fonctionnement.

Vérification avant remise en service

- Examen de montage et d'installation le cas échéant,
- Examen de l'état de conservation,
- · Essais de fonctionnement,
- Épreuves statiques et dynamiques, à réaliser selon les circonstances à l'origine de la vérification.

5. LIMITES DE LA VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

Sont exclus de la vérification générale périodique :

- L'examen d'adéquation
- La vérification de la conformité de l'équipement notamment aux règles techniques relatives à la conception, aux prescriptions techniques ou aux mesures d'organisation relatives à l'utilisation.
- La vérification de la mise en œuvre des dispositions relatives aux risques couverts par d'autres réglementations, notamment celles relatives aux installations électriques, aux appareils à pression, à la protection contre les risques d'incendie et d'explosion, à la circulation des véhicules sur les voies publiques ou privées.
- L'examen du contenu du carnet de maintenance

Ces prestations peuvent être réalisées dans le cadre de missions d'inspection ou d'assistance techniques particulières.

Nota : La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage est exclue de la mission.

6. DOCUMENT MATERIALISANT LA VERIFICATION

La vérification fait l'objet d'un rapport remis au chef d'établissement. Ce rapport doit être annexé au registre prévu à l'article 34 de l'arrêté du 9 septembre 1953.

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.

L'analyse du rapport mentionne l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'appareil concerné, sous la forme suivante :

- Bon Etat Apparent (BE) ou Satisfaisant (SA),
- Fonctionnement correct (FC),
- Sans objet (SO) ou non équipé (NE),
- Observation (O), avec renvoi à l'observation détaillée,
- · Non renseigné ou non communiqué (NR),
- Non Vérifiable (NV) dans le cas d'appareil en panne, d'éléments inaccessibles, par défaut d'accompagnement ou accompagnant non autorisé à la conduite.

Les avis sont formulés dans un tableau de 4 colonnes selon le bandeau suivant :

Indice	Points examinés	Examen de l'état de conservation Essais de fonctionnement	Avis
-	-		7

Ce bandeau est rappelé en en-tête de page.

7.1 Récapitulatif des observations

La récapitulation de toutes les observations figure dans le rapport au §D.

Les pages de ce chapitre comportent une colonne "suite donnée", destinée à faciliter l'exploitation du rapport.

8. CONSTITUTION DU RAPPORT

Les rapports contenus dans ce document comprennent les chapitres suivants :

- A RENSEIGNEMENTS GENERAUX
- B DESCRIPTION DE l'APPAREIL VERIFIE
- C EXAMEN ET ESSAIS DE L'APPAREIL
- D LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS
- E CONCLUSION

GTH-MAQ-LEV-VGP 4/11

Page : **5/11** Année : **2024**



RAPPORT DE VERIFICATION GENERALE PERIODIQUE

PALAN / PONT ROULANT / PORTIQUE / TREUIL

A. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Constructeur	IBM & HP
Type constructeur (Plaque)	IT
Année de mise en service (Plaque constructeur)	2008
Numéro(s) de série (plaque constructeur)	YU987456456v
Numéro(s) interne(s)	N° 109i
Localisation de(s) l'appareil (s) lors de la visite :	Departement IT
Type d'appareil	Poutre roulante
Mise en service	Rapport de vérification avant mise ou remise en
	Présenté
	Epreuves
	Réalisées le:12/2008/2020

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.

Date de la dernière vérification périodique	Effectuée le:
	Effectuée le : 12/03/2002
	Rapport : Présenté
Essais en charge	Absence de charge pour réaliser les essais
Modification(s) apportée(s) ou autre(s) remarque(s) éventuelle(s) concernant l'appareil examiné	Sans objet

La vérification des caractéristiques mécaniques du sol, des supports, massifs, ancrages, fixations ainsi que des éléments constitutifs des assemblages et, le cas échéant, de leur couple de serrage est exclue de la mission.

B. DESCRIPTION DE L'APPAREIL VERIFIE

GTH-MAQ-LEV-VGP 5/11

Page : **6/11** Année : **2024**



B-1	MARQUAGE	CE
B-2	MODE DE LEVAGE	Multiples indépendants
B-3	CARACTERISTIQUES	Charge maximale utile (kg) : 100
	DIMENSIONNELLES ET	Hauteur de levage (m) : 200
	DE CHARGE	Portée (m) : 10 Porte à faux (m) : 20
		Longueur du chemin de roulement (m) : A
		Suspentes de levage :
		Chaînes(s) de levage / Caractéristiques : AA
		Mouflage (nombre de brins) : CC
		Diamètre ou pas théorique de câble(s) ou de chaîne(s) (mm) : VV
B-4	LEVAGE AUXILIAIRE	Sans objet
		Charge maximale utile de chaque palan (kg):
		Suspentes de levage :
		: AA
		Mouflage (nombre de brins) :
		Diamètre ou pas théorique de câble(s) ou de chaîne(s) (mm) : undefined
B-5	MODE	Pont roulant / Poutre roulante
	D'INSTALLATION	Posé
ıatioı	n Warning: The o	ocument was created with Spire.Doc for Python
B-6	SOURCE D'ENERGIE	Hydraulique

GTH-MAQ-LEV-VGP 6/11

Eval

Page : **7/11** Année : **2024**



NV

C. EXAMENS ET ESSAIS DE L'APPAREIL

- Trolleys, enrouleurs

	EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	AVIS
C-1	ACCES INSTALLES A DEMEURE	
	- Accès a la cabine et au poste de conduite	BE,FC
	- Accès aux chemins de roulement	SA
	- Autres accès pour entretien et vérification	NV
C-2	CHEMINS DE ROULEMENT / SUPPORTS	
	- Rails et / ou poutres de roulement, fixations	BE,FC
	- Poteaux, corbeaux, potence, ancrages	SA
	- Butoirs, amortisseurs	NV
C-3	CHARPENTE ET OSSATURE DE L'APPAREIL	
	- Poutres, sommiers, palées	NV
	- Chariot, galets, guidages	SA
	- Assemblages, liaisons	SA
C-4	SOURCES D'ENERGIE	
	- Dispositif de séparation générale	BE,FC
atio	- Equipements, canalisations n- Warning: The document was created with Spire.Doc for - Assemblages Italians	sa Python .
	- Protection des pièces nues sous tension	NV
	- Trolleys, enrouleurs	SO
C-5	ECLAIRAGE INCORPORE A L'APPAREIL	
	- Dispositif de séparation générale	BE,FC
	- Equipements, canalisations	FC
	- Assemblages, liaisons	SA
	- Protection des pièces nues sous tension	NV

GTH-MAQ-LEV-VGP 7/11

Page : **8/11** Année : **2024**



C-6	POSTE DE CONDUITE	
	- Constitution, fixation, plancher	Observation numéro : F0
	- Protection contre les chutes de hauteur de l'opérateur à partir du poste de conduite	BE,FC
	- Visibilité (vitrage, essuie-glaces)	SA
	- Chauffage	SA
	- Absence de stockage de chiffons, déchets, huile ou toute autre matière inflammable en cabine	NV
	- Extincteur en cabine	NV
	- Evacuation de secours	NV
	- Siège	SA
	- Eclairage	BE,FC

Evaluation Warning: The document was created with Spire.Doc for Python.

GTH-MAQ-LEV-VGP 8/11

Eval

Page : **9/11** Année : **2024**



	EXAMEN DE L'ETAT DE CONSERVATION ESSAIS DE FONCTIONNEMENT	AVIS
C-7	ORGANES DE SERVICE ET DE MANOEUVRE	
	- Mise en marche- Arrêt normal – Sélecteur	BE,FC
	- Identification des organes de service	SA
	- Retour automatique au point neutre des commandes	NV
	- Autres arrêts accessibles (urgence)	NV
	- Avertisseur sonore, lumineux	SO
	- Indicateurs	SO
C-8	SUSPENTES TAMBOURS POULIES DISPOSITIFS DE PREHENSION	
	- Suspentes	Observation numéro : H0
	- Attaches	BE,FC
	- Tambour, poulies, noix, pignons	FC
	- Moufles, crochets, linguet de sécurité ou dispositifs équivalents	SA
	- Autres dispositifs de préhension (bennes, grappins, électro-aimants)	NV
C-9	MECANISMES	
	- Groupes moto-réducteurs	BE,FC
atio	on Marningashikordacumantswas created with Spire.Do	c for Python.
	- Freins des mouvements concourant au levage	NV
	- Limitation de la vitesse (absence d'emballement)	NV
	- Freins des mouvements horizontaux	NV
	- Immobilisation hors service	SO
	- Autres freins (Secours, sécurité)	BE,FC
	- Protection des organes mobiles de transmission	BE,FC
C-10	DISPOSITIFS DE SECURITE	
	- Limiteurs de course haute ou mise en butée	BE,FC
	- Autres limiteurs de course/hors course	BE,FC
	- Limiteur de charge, de capacité (Obligatoire pour appareils CE si capacité >= 1 Tonne)	SA
	- Dispositifs anti collision ou équivalent	NV
C-11	PRESCRIPTIONS DIVERSES	
	- Plaque constructeur	Observation numéro : K0
	- Affichage capacité, tableau des charges	BE,FC
	- Consignes de sécurité et d'utilisation (lisibilité)	SA

GTH-MAQ-LEV-VGP 9/11

Ν°	d'affaire :	
<<	G-T-H-X-P-R>>	•

Ev

N° Rapport : <<**G-T-H-X-P-R>>**

Page : 10/11 Année : 2024



D. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS

Les vérifications de l'appareil réalisées dans les limites de la présente mission ont fait apparaître l'(es) observation(s) ou anomalie(s) suivante(s) à laquelle (auxquelles) il convient de remédier:

OBS.	OBSERVATIONS NE PERMETTANT PAS L'UTILISATION DE L'APPAREIL	SUITE DONNEE
F0	Lore dol atque evenie	
Н0	A	
K0	С	

OBS.	OBSERVATIONS NE S'OPPOSANT PAS A L'UTILISATION DE L'APPAREIL	SUITE DONNEE
 aluati	ion Warning: The document was created with Spire.Doc	for Python.

GTH-MAQ-LEV-VGP 10/11